



COMMENT REMPLIR LA DECLARATION COMPLEMENTAIRE DES REVENUS (2042C)



DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS 2001

À souscrire exclusivement en EUROS




Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration (conservez un exemplaire)
N'oubliez pas de cocher la case située au bas de la première page de votre déclaration

Nom, prénom

Adresse

Signature



N° 2042 C
N° 11222 * 04

Remplissez les seules rubriques complémentaires absentes de votre déclaration de base n° 2042

Portez les montants exclusivement en EUROS, sans indiquer les centimes

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS (page 2, cadre B)

Pour les activités de ventes de marchandises ou assimilées

Indiquez le chiffre d'affaires brut (avant abattement) dans la case KO ou LO. Le centre des impôts déduira ensuite l'abattement de 71 % afin de déterminer la base imposable.

B - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS									
• Régime micro entreprise (Indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)									
Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables			Plus-values imposables				
		Activités de ventes de marchandises ou assimilées	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme		Plus-values de cession taxables à 16 %		Moins-values à long terme	
Vous	KN	€ KO	€ KP	€ KX	€ KQ	€ KR	€	€	€
Conjoint	LN	€ LO	€ LP	€ LX	€ LQ	€ LR	€	€	€
Pers. à charge	MN	€ MO	€ MP	€ MX	€ MQ	€ MR	€	€	€

Pour les activités de prestations de services

Indiquez le chiffre d'affaires brut (avant abattement) dans la case KP ou LP. Le centre des impôts déduira ensuite l'abattement de 50 % afin de déterminer la base imposable.

B - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS									
• Régime micro entreprise (Indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)									
Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables			Plus-values imposables				
		Activités de ventes de marchandises ou assimilées	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme		Plus-values de cession taxables à 16 %		Moins-values à long terme	
Vous	KN	€ KO	€ KP	€ KX	€ KQ	€ KR	€	€	€
Conjoint	LN	€ LO	€ LP	€ LX	€ LQ	€ LR	€	€	€
Pers. à charge	MN	€ MO	€ MP	€ MX	€ MQ	€ MR	€	€	€

IMPORTANT : Un créateur qui exerce une activité qui correspond à de la prestation de service ainsi que de la vente de marchandise devra ventiler son chiffre d'affaires entre les cases KO ou LO (pour la vente de marchandise) et KP ou LP (pour la prestation de service).